

SCoTD'AUTAN ET DE COCAGNE**Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne
du jeudi 20 mars 2025**Espace Ressources _ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres
Extrait du registre des délibérations**Délibération n° 2025/04****Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024
du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

Participants

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 19

Procurations : 0

Votants : 19

Date convocation : 14 mars 2025

Présents

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
	Mme Marie-Françoise BLANC
M. Vincent CABRAL	
M. Bernard ESCUDIER	
Mme Nathalie de VILLENEUVE	
M. Vincent COLOM	
	M. Laurent MONNIER
M. Benoît PUECH	
	M. Vincent COUSINIE
M. Alain VAUTE	
M. Christian AZEMA	
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jean-Louis HORMIERE	
Mme Annette VEITH	
M. Jean-Claude PINEL	
	M. Francis CESCATO
M. Jean-Dominique PUJOL	
M. Claude REILHE	
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
Mme Marie-Claude GLORIES	
M. Daniel PEIGNE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

Pouvoirs non valides : 0

Accusé de réception en préfecture 081-200003184-20250320-DEL_2025-04b-BF Date de télétransmission : 25/03/2025 Date de réception préfecture : 25/03/2025

Délibération n° 2025/04

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2024
du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat 2023 (1)	Part affectée à l'investissement : exercice 2024 (2)	Résultat de l'exercice 2024 (3)	Résultat global de clôture 2023 (1+ 2 + 3)
INVESTISSEMENT	189 145,87	-	-54 215,78	134 930,09
FONCTIONNEMENT	49 644,47	2 566,13	10 224,67	57 303,01
Total	238 790,34		-43 991,11	192 233,10

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 192 233,10 €.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif 2024 et le compte de gestion du receveur dont les résultats sont identiques.

Le Président, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2024, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

Après en avoir délibéré,

Le Président ne participant pas au vote,

- approuve le compte de gestion 2024 du receveur conformément au document joint en annexe,
- approuve le compte administratif 2024 conformément au document joint en annexe,
- constate l'accord du Trésorier Principal de Castres sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
 - au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
 - aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- décide de la reprise sur l'exercice 2025 :
 - o de l'excédent de la section d'investissement pour un montant de 189 145,87 €,
 - o de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 49 644,47 €,
 - o d'affecter la somme de 0 € à la section d'investissement pour combler le besoin de financement de cette section.
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

La-le secrétaire de séance,



Fait et délibéré à Castres, le 20 mars 2025

Pour extrait conforme

Le Président,



Alain VAUTE